



**Déclaration liminaire - CHSCT MEN du 11 septembre 2020  
Intervention d'Elisabeth Allain-Moreno pour l'Unsa Education**

Mesdames, Messieurs,

L'employeur a un devoir de protection de ses personnels.

L'UNSA Education n'a cessé de le rappeler à chaque discussion avec le ministère, et notamment lors des CHSCT ministériels, et continuera de le faire autant qu'il le faudra.

A la rentrée, l'UNSA Education a dénoncé l'absence d'un cadre sanitaire clair et sécurisant, pourtant préalable à une indispensable rentrée réussie. Et ce, malgré ses demandes répétées dès le mois de juin dernier d'un travail le plus en amont possible et malgré notre alerte sur les conséquences graves d'une rentrée insuffisamment préparée.

Si, au moment de la rentrée, certaines réponses ou précisions ont été apportées par une FAQ, des fiches thématiques et un processus Cas suspect, l'UNSA Education regrette qu'à ce jour, alors que toute la profession s'applique à créer les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissages des élèves, consciente des lourds enjeux éducatifs qui se jouent, notre employeur soit toujours dans l'incapacité de définir un cadre clair. Ne sont ni données, ni relayées des consignes indispensables à un fonctionnement un minimum fluide et sécurisant de l'École ainsi qu'à la protection de ses personnels, engendrant des initiatives et directives locales plus que discutables et même irrégulières.

En alertant et proposant depuis des semaines, l'UNSA Education a tout mis en œuvre, de la place qui lui est confiée, pour que cette rentrée soit la plus sereine possible, nous en avons tous besoin !

Mais la mesure de cette responsabilité n'a pas été la même du côté de notre employeur.

Dans le cadre de la gestion des cas suspects ou cas contacts Covid, le processus défini par le ministère et les autorités sanitaires interroge sur plusieurs points.

D'une part, il met une nouvelle fois en exergue la responsabilité démesurée et conséquente attribuée aux directrices et directeurs d'école. Nous rappelons, si besoin est, que les directrices et directeurs d'école n'ont ni l'autorité hiérarchique, ni les moyens, ni le temps pour le mettre en œuvre. Nous avons immédiatement alerté le ministère.

D'autre part, il ne clarifie pas le rôle confié aux personnels médicaux de l'EN dans le processus de diffusion des informations, pourtant d'ordre médical. Rappelons également qu'aucun équipement de protection adapté n'est fourni aux personnels médicaux devant prendre en charge les cas symptomatiques (masques FFP2, blouses...)

Il est nécessaire que l'employeur clarifie bien les missions qui reviennent à chacun et soit en mesure d'indiquer un interlocuteur unique en cas de gestion de crise, ce qui n'est pas le cas actuellement (ARS débordée dans certaines régions qui renvoie vers la CPAM, Dsden, Rectorat etc...).

A ce titre, l'UNSA Education exige de notre employeur que des consignes enfin claires soient données, que les droits des personnels soient respectés, et en premier lieu leur droit à la protection, et que des moyens soient dégagés pour permettre, d'une part, les remplacements des enseignants inévitablement absents pour cause de Covid et, d'autre part, du temps déchargé pour les directeurs d'école.

L'Unsa Education rappelle aussi sa demande d'un crédit d'impôt forfaitaire et pérenne aux personnels pour couvrir leurs dépenses d'équipement informatique liées à la crise sanitaire et au travail à distance.

Je ne serai pas plus longue puisque nous avons un point sur le sujet de la rentrée sanitaire inscrit pour ce CHSCT. Nous vous remercions d'avoir pris en compte cette demande des représentants des personnels et espérons que son utilité sera à la hauteur des enjeux qui le sous-tendent.

Nos demandes de clarifications et nos revendications porteront sur :

- L'évolution de la situation
- La position administrative des agents selon différentes situations
- La responsabilité des directeurs et chefs d'établissement
- Les moyens
- Le port du masque
- Le télétravail

Plus spécifiquement à l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui, nous remercions dans un premier temps l'administration pour la prise en compte de tous les éléments que nous avons souhaité voir intégrés.

Nous aurons l'occasion tout au long des échanges, et point par point des orientations stratégiques ministérielles, de poser nos questions et donner notre positionnement sur :

- La création d'une cellule Bati scolaire : si nous apprécions d'en être informés, cette dernière suscite nombre d'interrogations de notre part sur ses missions, son fonctionnement et son réel impact sur l'environnement de travail
- La prévention du suicide
- Les accidents de service
- Les RPS
- Le calendrier